Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260619-2026_62-DE

DÉLIB. 2026-62

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin

Date de convocation
12.06.2026

Date d'affichage
12.06.2026

Nombre de conseillers

En exercice	19
Présents	13
Votants	18

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 19 juin à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - M. Matthieu BATHEDOU Mme Margaux LE FEVRE - M. Jacques BROUDER - Mme Monique LE VOGUER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Sylvie TRILLOT - Mme Pascale PENVEN Mme Gwenaëlle BRIGOT - Mme Patricia MARTIN - M. Philippe MAUPIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Aurélie LE PENNEC

Absents représentés :
M. Yann DASPREMONT représenté par M. Dominique PRIGENT
M. Gilles HENAFF représenté par Mme Sylvie TRILLOT
M. Steeve PADIOLEAU représenté par Mme Margaux LE FEVRE
M. Gwendal BESSON SCARABIN représenté par M. Matthieu BATHEDOU
M. Luis FERNANDES représenté par M. Alain SAPIN

Madame Pascle PENVEN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Construction d'une extension de la maison médicale : choix des entreprises

Pour rappel, nous avons validé la construction d'une extension de la maison médicale sur la place François Mitterrand.

La consultation des entreprises avait été lancée sur Mégalis le 10 avril 2026

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260619-2026_62-DE

Une parution a eu lieu sur le Ouest France et la centrale des marchés le 15 avril 2026

La date limite de remise des plis été fixée pour le 11 mai dernier à 12h00.

Un rapport d'analyse a été établi et présenté par l'architecte conseil.

Les offres reçues ont fait l'objet d'une consultation de la commission CAO et de la commission finances le 18 juin dernier.

Vu le code de la commande publique

Vu l'avis de la commission CAO

Vu l'avis de la commission finances

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à 17 voix pour et 1 abstention, décide :

- **VALIDER** l'avis de la commission CAO du 18 juin 2026
- **VALIDER** l'avis de la commission finance du 18 juin 2026
- **ATTRIBUER** le marché « construction d'une maison médicale » Lot n°1 à l'entreprise COLAS pour un montant de 31 188.14 € HT
- **ATTRIBUER** le marché « construction d'une maison médicale » Lot n°2 à l'entreprise Module Création pour un montant de 387 300 € HT
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la notification du marché et à signer tous documents relatifs à ce sujet

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON
22290

La secrétaire de séance
Mme Pascale PENVEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25 JUIN 2026